



Anderlecht, le

Monsieur L. Vanwelde
Conseiller communal
Rue Jacques Manne, 17
1070 Anderlecht

Concerne : Vos questions orales, relatives au Service Communal d'Accompagnement des personnes toxico-dépendantes, auxquelles nous nous sommes engagés à vous répondre par écrit lors de la séance du conseil communal du 28 février 2013.

A savoir :

- 1 – Pour quelle raison le SCAT ne compte qu'un effectif?
- 2 – Quelle mesure sera envisagée pour augmenter l'effectif au cadre, vu les nombreuses demandes adressées au SCAT?

Monsieur le Conseiller,

Le SCAT se compose de 2 personnes, un niveau A et un niveau B qui assure le suivi individuel des consommateurs problématiques.

La personne niveau B a été licenciée en juillet 2012 suite à des dysfonctionnements graves avérés. Cette personne ne peut être remplacée qu'à l'issue du préavis de 3 mois et moyennant accord du comité d'accompagnement. Il faut compter avec une période de publication de l'offre d'emploi pendant plusieurs semaines. Il faut ensuite sélectionner les candidats à partir de leur CV et lettres de motivation.

Les entretiens avec les candidats sélectionnés ont eu lieu le 5 décembre 2012. A l'issue de ceux-ci, une candidate a été choisie et le dossier a été transféré au service du personnel. En l'absence d'une personne chargée du recrutement au service du personnel – une procédure d'engagement est en cours suite à la démission de la fonctionnaire en charge de cette matière – la procédure a pris un petit peu plus de temps que prévu. Le dossier administratif est à présent clôturé et l'engagement devrait être soumis très prochainement à l'approbation du Collège.

Pendant les mois où le SCAT ne comptait qu'une psychologue temps plein, le suivi des usagers a été assuré. La personne, bien que seule pour gérer l'ensemble des demandes individuelles pendant le deuxième semestre de 2012, a pris l'initiative de mettre en place un projet concernant l'utilisation responsable de l'alcool chez les jeunes.

La commune d'Anderlecht, consciente de l'importance de gérer la problématique de la drogue sur le territoire source de nuisances et d'un fort sentiment d'insécurité, a décidé de s'adjoindre les services d'un éducateur de rue spécialisé 'drogues'. Cette personne fera l'objet d'un recrutement dans les prochaines semaines.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller communal, l'expression de notre considération distinguée.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

Par délégation :
L'Echevin de la Prévention,

J. VERHULST.

M. AKOUZ